

**DIRECTION DE LA COOPERATION POUR LE DEVELOPPEMENT
COMITE D'AIDE AU DEVELOPPEMENT**

Compte rendu succinct de la 1033e réunion du CAD, qui s'est tenue le 29 septembre 2017

Le projet de compte rendu succinct [DCD/DAC/M(2017)7/REV1] a été approuvé sans modification au point 2 du projet d'ordre du jour annoté [DCD/DAC/A(2018)2] de la réunion du CAD du 1er février 2018, il est maintenant diffusé en tant que document FINAL. Le comité a aussi approuvé de déclassifier cette version finale.

Personne à contacter : Eric Bensel, tél. : +33 (0)1 45 24 76 52 ; eric.bensel@oecd.org.

JT03426219

Compte rendu succinct de la 1033^e réunion du CAD, qui s'est tenue le 29 septembre 2017

Point 1. Allocution de bienvenue et adoption de l'ordre du jour

1. La Présidente du CAD souhaite la bienvenue aux nouveaux délégués de la Corée, de la Finlande, de la France, de l'Italie, du Luxembourg, du Mexique et de l'Union européenne auprès du CAD. Elle salue également les représentants des Partenaires clés et des pays candidats à l'adhésion, et les encourage à prendre part aux discussions du jour.
2. La Présidente annonce ensuite que la Directrice du Cabinet de l'OCDE, Sherpa auprès du G20 et Conseillère spéciale du Secrétaire général, Mme Gabriela Ramos, n'est plus disponible pour présenter le point 5, si bien que le Secrétariat se mettra en contact avec le Bureau du Sherpa pour reprogrammer ce point pour une prochaine réunion du CAD. La Présidente propose en outre que le point 7 sur les instruments du secteur privé soit avancé pour constituer un nouveau point 4. La représentante du Royaume-Uni intervient pour demander la parole dans le cadre des Autres questions afin d'examiner l'éligibilité à l'aide publique au développement (APD) des îles dévastées par des ouragans. Le Comité accepte ces changements approuve l'ordre du jour sans autre modification.

Point 2. Approbation des projets de comptes rendus succincts

3. Le délégué de l'Australie demande à la Présidente des précisions sur les suites de la récente visite de M. Gordon Brown (mentionnée dans le document DCD/DAC/M(2017)3, paragraphe 11). La Présidente répond que la nouvelle initiative de M. Brown sur l'éducation n'est pas pilotée par le CAD, mais que le CAD siège à son comité d'administration, siège occupé conjointement par le Bureau de la Présidente du CAD et par la DCD. Lorsqu'il y aura matière à rapporter ces travaux au CAD, ce sera fait. Néanmoins, les questions seront tout d'abord traitées dans le groupe de travail. La Présidente promet d'inclure ces détails dans un prochain numéro de la lettre d'information de la Présidente du CAD.
4. Le CAD approuve ensuite, sans modification, les projets de comptes rendus succincts de la 1026^e réunion du CAD, qui s'est tenue le 26 avril 2017, de la Réunion du CAD au niveau des hauts fonctionnaires, qui s'est tenue le 14 juin 2017, et de la 1031^e réunion du CAD, qui s'est tenue le 10 juillet 2017. Les participants conviennent ensuite de déclassifier les versions finales de ces comptes rendus.

Point 3. Exposé général du Directeur de la DCD et de la Présidente du CAD

5. Le Directeur de la DCD présente les derniers événements intéressant le Secrétariat. Il met en avant les récentes missions menées à New York et à Bruxelles. À New York, il a pris part à plusieurs manifestations parallèles de haut niveau de l'Assemblée générale des Nations Unies portant sur le financement à l'appui des Objectifs de développement durable, la crise des réfugiés et l'aide aux petits États insulaires touchés par un ouragan. À Bruxelles, il a participé à un atelier conjoint entre l'OCDE et le Secrétariat du groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (les

États ACP). Les États étaient très désireux d'entendre l'OCDE sur le sujet du financement du développement.

6. Le Directeur rappelle au Comité que la version actualisée du Recueil d'exemples d'activités en matière de conflits, de paix et de sécurité a été soumise aux membres pour approbation durant l'été. Le Secrétariat a reçu des commentaires de trois membres et un projet de commentaires d'un quatrième. La plupart des commentaires visaient à améliorer la description des exemples et des raisons pour lesquels tel ou tel projet a été jugé ou non comptabilisable dans l'APD ; le Secrétariat intégrera ces changements dans une version finale du Recueil. Par ailleurs, deux membres ont également suggéré des corrections portant davantage sur le fond : sur 54 exemples, pour 6 des activités jugées non éligibles par le Secrétariat, ils proposent de modifier l'évaluation et de les placer dans la catégorie des activités éligibles. Le Secrétariat estime qu'il est difficile de changer l'évaluation à ce stade, étant donné qu'elle se fonde sur les règles d'éligibilité actualisées convenues en 2016, et que les résultats ont été validés en concertation avec les membres concernés par chaque exemple (les membres qui ont fourni les exemples ont approuvé l'évaluation du Secrétariat), puis par une grande majorité des membres. Le Secrétariat a donc l'intention de discuter bilatéralement des quelques cas en suspens avec les deux membres qui n'ont pas approuvé le Recueil, de mieux comprendre leurs préoccupations et éventuellement d'ajuster la présentation des exemples, sans pour autant modifier son évaluation, puisque tous les autres membres l'ont approuvée.

7. Plusieurs réunions des réseaux du CAD et partenariats accueillis sont programmées entre octobre et décembre 2017. Ces réunions offriront l'occasion d'examiner l'état d'avancement des travaux au regard du PTB dans différents domaines d'intervention, et d'échanger sur de nouveaux thèmes présentant un intérêt pour les questions de développement. Ces réunions sont les suivantes : ENVIRONET (19-20 octobre) ; Comité de pilotage du Partenariat mondial pour une coopération efficace au service du développement (24-25 octobre, à Dhaka) ; GENDERNET (2-3 novembre) ; et INCAF (6-8 novembre).

8. Dans le cadre des travaux du CAD sur le secteur privé, l'initiative sur l'investissement à impact social a progressé ces derniers mois. En juillet, la 5^e réunion d'experts de l'investissement à impact social de l'OCDE s'est tenue consécutivement au sommet du Global Social Impact Investment Steering Group à Chicago. Plus de 70 experts du secteur ont participé et échangé sur les progrès réalisés dans l'axe de travail concernant les données. La réunion d'experts a aussi été l'occasion de lancer l'axe de travail sur l'investissement à impact social. Le Secrétariat prépare actuellement un cadre d'action visant à aider les pouvoirs publics dans leurs efforts pour faciliter l'investissement à impact social dans le contexte des financements mobilisés auprès du secteur privé à l'appui des ODD. Suivra un exercice de cartographie visant à analyser les politiques existantes dans le domaine de l'investissement à impact social aussi bien dans les pays développés que dans les pays en développement, dans l'objectif de tirer des enseignements et de dégager des recommandations en matière de coopération pour le développement. En partenariat avec l'Agence allemande de coopération internationale, le Secrétariat organise un atelier sur le thème du financement du développement mondial et des politiques visant à promouvoir l'investissement à impact social, à Berlin, le 22 novembre 2017.

9. Le Directeur informe le CAD que le Brésil accepte de participer, en qualité d'observateur, au prochain examen par les pairs consacré au Canada. Ce sera la première fois que le Brésil est observateur d'un examen par les pairs du CAD, procédure qui

demeure un moyen efficace de réunir membres et non-membres du CAD afin de mettre en commun connaissances et expériences en matière de gestion de la coopération pour le développement.

10. Le Directeur informe le Comité de l'état d'avancement des travaux et des récents événements relatifs au cadre de mesure du soutien public total au développement durable (SPTDD) présentés dans le document de séance [DCD/DAC/RD(2017)11/RD1]. Des membres saluent le document et encouragent le Secrétariat à faire régulièrement part au CAD des avancées sur le SPTDD. L'Australie et les États-Unis indiquent qu'ils souhaiteraient voir une accélération des avancées sur ce dossier et que le CAD ne devrait pas attendre jusqu'en mars 2018 pour tenir une discussion de fond sur le sujet ; l'UE demande à ce que le CAD soit informé en avance des réunions avec les Nations Unies. En ce qui concerne les activités de collaboration, les États-Unis saluent la poursuite des discussions avec toutes les parties intéressées, y compris les OSC, et suggèrent une collaboration plus poussée avec le secteur privé, éventuellement à travers le Partenariat mondial pour une coopération efficace au service du développement. L'Australie incite également à ce que le SPTDD fasse l'objet d'une meilleure communication à la fois dans les pays de l'OCDE et auprès d'autres groupes intéressés et précise qu'il sera essentiel de rendre compte de ces activités afin de renforcer l'appropriation dans les capitales des membres du CAD. Les Pays-Bas soulignent qu'il importe que les efforts déployés dans le domaine de la collaboration se concentrent sur le fond.

11. Le Directeur remercie les membres pour leur soutien et confirme que le Secrétariat programmera une discussion sur le SPTDD avec le CAD avant de se rendre aux Nations Unies. Il insiste sur l'importance de mener des études pilotes dans les pays en développement parallèlement aux travaux du Groupe de travail sur le SPTDD de façon à disposer de données factuelles supplémentaires. Le Secrétariat (Mme Julia Benn) indique que les membres peuvent consulter l'ensemble des documents du Groupe de travail sur le web¹, conformément aux engagements pris à Addis-Abeba de rendre toutes les discussions sur le SPTDD ouvertes, inclusives et transparentes. Les discussions du CAD pourraient être programmées après la 2^e ou la 3^e réunion du Groupe de travail.

12. La Présidente du CAD intervient ensuite pour exposer les faits nouveaux intéressants sa fonction, présentant un bulletin d'information qu'elle compte diffuser régulièrement afin de tenir le Comité au courant des dernières activités. Elle mentionne sa récente mission à New York pour l'Assemblée générale des Nations Unies, où elle a rencontré la Présidente de l'ECOSOC et a siégé à un panel traitant de la réforme du CAD. Elle a également participé à un sommet organisé par le Forum économique mondial, auquel assistaient essentiellement des représentants du secteur privé, qui ont exprimé un fort engagement vis-à-vis des travaux sur la mise en œuvre des ODD.

13. Au cours des échanges, les délégués soulèvent la question des critères présidant à la collaboration avec la société civile. La Présidente souligne qu'elle et le Directeur ont assisté à une réunion avec la société civile le 14 septembre et qu'une autre consultation se tiendra le 10 octobre. Les délégués demandent que l'ensemble du Comité soit invité à cette réunion.

¹ Voir <http://www.oecd.org/dac/financing-sustainable-development/development-finance-standards/tossd-task-force.htm>.

Point 4. Réforme du CAD

14. Il a été demandé aux délégués du CAD de faire part de leurs commentaires sur le mandat et la vision stratégique du CAD à la suite de la décision de la réunion du CAD du 10 juillet 2017, par laquelle les membres sont convenus d'affiner la vision et les priorités stratégiques dans l'optique de les soumettre à la Réunion à haut niveau du CAD d'octobre 2017 pour adoption formelle. La Présidente donne davantage de précisions sur les priorités stratégiques, et en particulier sur les actions requises.

15. Les membres conviennent de soumettre les documents relatifs au mandat et à la vision stratégique pour approbation finale lors de la Réunion à haut niveau. La Présidente précise que les points d'action seront inclus en tant que document non définitif, car ils sont encore susceptibles de modifications. Les membres sont invités à formuler des commentaires supplémentaires sur les points d'action ; ils font part de préoccupations au sujet des répercussions budgétaires sur le PTB et demandent davantage de précisions.

Point 5. Travaux de l'OCDE sur le développement pour le G20

16. Ce point est supprimé de l'ordre du jour de la présente réunion et sera reprogrammé lors d'une prochaine réunion du CAD. Voir, plus haut, le paragraphe 2.

Point 6. Réfugiés et migrations

17. Le Directeur note qu'à la suite de la réunion du CAD du 10 juillet 2017, lors de laquelle il n'a pas été possible de trouver un accord sur les clarifications proposées concernant le coût des réfugiés dans les pays donneurs, le Secrétariat a fait le point avec certains membres afin de déterminer quelles étaient pour eux les lignes à ne pas dépasser, dans l'objectif de dégager d'éventuelles solutions. Il décrit à grands traits le processus visant la finalisation des clarifications proposées avant la Réunion à haut niveau. Le 2 octobre, le Secrétariat communiquera aux membres une proposition révisée, qui fera l'objet d'un échange de vues lors d'une réunion informelle du CAD le 9 octobre, offrant ainsi l'occasion d'obtenir ensuite une approbation écrite avant la Réunion à haut niveau.

18. La Présidente du CAD laisse la parole aux participants afin qu'ils forment des commentaires. Le Danemark, la Grèce et le Royaume-Uni réaffirment leurs positions sur la nécessité d'inclure des coûts administratifs spécifiques dans la liste des éléments comptabilisables dans l'APD. L'Autriche réaffirme également sa position concernant l'exclusion des coûts associés aux demandeurs d'asile déboutés supportés avant la détermination de leur statut, tandis que la Finlande et l'Irlande affirment qu'elles ne peuvent pas accepter leur inclusion. L'Autriche fait remarquer que, si elle ne remet pas en question la nécessité de la transparence, elle s'interroge sur la nécessité d'exiger la notification de statistiques concernant des demandeurs d'asile déboutés. Le Royaume-Uni s'associe à cette position. L'Australie, la Belgique, les États-Unis, l'Irlande et les Pays-Bas soulignent l'importance de la transparence, précisant que le fait de notifier séparément les différents coûts ne sous-entend pas qu'une aide est « bonne » ou « mauvaise », mais rend simplement compte des choix faits par tel ou tel pays donneur. L'Australie et les États-Unis relèvent que, si une transparence totale vis-à-vis du public est préférable, ils soutiendraient volontiers une disposition qui faciliterait la transparence vis-à-vis du Comité, et pas uniquement vis-à-vis du Secrétariat. Les États-Unis rappellent aux membres que des efforts substantiels ont été déployés pour parvenir à un compromis

sur le projet de propositions, et que rouvrir les débats sur divers sujets remettrait en cause les efforts des membres pour trouver un accord.

19. La Présidente du CAD saisit l'occasion de rappeler aux membres qu'ils devraient s'abstenir de réitérer des positions déjà exprimées, mais plutôt s'attacher à se mettre d'accord sur un processus qui permettra d'avancer. L'Islande confirme qu'elle reste ouverte aux négociations. La Finlande précise que, si elle ne souhaite pas inclure les coûts des demandeurs d'asile déboutés dans sa notification, elle reste désireuse de prendre part à un dialogue plus poussé afin d'aboutir à un compromis. L'Italie met l'accent sur son soutien à un processus qui débouchera sur une solution viable pour tous les membres, et la Belgique se dit inquiète de l'expansion des coûts des réfugiés dans les pays donateurs et encourage les membres à garder à l'esprit, durant les négociations, le caractère exceptionnel de ces coûts. L'Autriche, les Pays-Bas et la République slovaque déclarent être favorables à une procédure écrite. La Suède encourage les membres à trouver un accord avant la Réunion à haut niveau ou lors de cette Réunion, et recommande en outre qu'au besoin soit soumise une proposition de compromis faisant apparaître tous les points sur lesquels les membres sont parvenus à un accord (excluant les aspects spécifiques sur lesquels les membres n'ont pas pu se mettre d'accord); l'Islande soutient cette proposition. Les Pays-Bas soulignent qu'il est important de définir clairement la proposition finale avant de la soumettre à la Réunion à haut niveau et demandent à ce que le document final soit communiqué à temps, étant donné que les chefs de délégation auront besoin d'instructions de l'ensemble de l'administration afin de pouvoir préparer leur position pour la Réunion à haut niveau.

20. Le Secrétariat remercie les membres pour leur validation et pour lui avoir clairement donné pour mandat d'achever ce processus en amont de la Réunion à haut niveau. Les membres rappellent que la confiance fait partie intégrante du processus permettant d'aboutir à un consensus. Il est précisé que si, de fait, le Secrétariat travaillé bilatéralement à plusieurs reprises avec tel ou tel membre, tous les membres ont été associés à divers stades, et leurs positions dûment prises en considération au cours des négociations. Le Secrétariat note qu'il est important de réduire le champ des discussions et de concentrer les échanges sur les deux sujets au centre du débat : les demandeurs d'asile déboutés et la transparence. Il est donc établi que ces deux sujets seront les principaux thèmes de discussion des prochaines réunions informelles du CAD (il est confirmé que le Groupe de travail temporaire a achevé ses travaux et que les discussions doivent désormais se tenir au niveau du CAD).

21. Le Secrétariat informe les membres qu'une version actualisée du document *Addressing Forced Displacement through Development Planning and Assistance: Guidance for Policy-Makers and Practitioners* est disponible en salle sous format papier. Une version électronique de ces orientations sera chargée sur O.N.E. et communiquée aux membres le lundi 2 octobre pour approbation selon la procédure écrite préalablement à la Réunion à haut niveau.

Point 7. Instruments du secteur privé (ISP)

22. En introduction de ce point, le Directeur signale que le Secrétariat a diffusé un document [DCD/DAC(2017)27] visant à informer les membres du traitement qui sera appliqué aux données relatives aux ISP dans les statistiques du CAD si aucun accord n'est trouvé d'ici la fin de l'année sur les modalités précises d'application des principes issus de la Réunion à haut niveau de 2016. Cette transparence sur le traitement des données relatives aux ISP dans l'APD est indispensable pour la prévisibilité budgétaire. Il

souligne toutefois que ce document ne s'appliquera que si aucun accord n'est trouvé, et qu'il n'est donc pas soumis pour discussion à ce stade. Pour l'heure, le Secrétariat s'attache pleinement à dégager un accord ; à cette fin, un processus en amont de la Réunion à haut niveau est proposé :

- Une réunion de consultation réunissant plusieurs pays (Allemagne, Danemark, États-Unis, France, Japon, Norvège, Royaume-Uni) se tiendra le 4 octobre ; elle mettra l'accent sur les négociations et sur les discussions en vue de trouver une autre solution pour les taux d'actualisation. Doivent y assister des représentants de haut rang, et plusieurs pays devraient non seulement se représenter eux-mêmes, mais aussi en consulter d'autres afin que chacun mette au jour les limites de l'autre.
- L'ensemble des membres du CAD seront consultés lors d'une réunion informelle le 12 octobre.
- Une procédure écrite sera lancée en amont de la Réunion à haut niveau.

23. La Présidente du CAD réaffirme son engagement ainsi que celui du Secrétariat à trouver un accord et incite les membres à se concentrer sur les résultats. Elle souligne que, pour que la réussite soit au rendez-vous, la volonté politique ainsi que l'engagement à haut niveau des membres lors du processus décrit sont indispensables.

24. Plusieurs membres estiment que le document contient des éléments inacceptables (système hybride pour la comptabilisation de l'APD, abandon de la prise de décision reposant sur le consensus, retour au *statu quo*, ce qui aurait des conséquences immenses pour les ISP). C'est pourquoi ils demandent à ce que ce document soit retiré de O.N.E. (Autriche, Corée, France, Norvège, Pologne, Royaume-Uni et Suède) ou qu'il ne soit pas utilisé comme base de discussion (Allemagne, Japon, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Portugal, République slovaque et Suisse). À l'inverse, quelques autres membres trouvent un intérêt au document du Secrétariat : pour le Danemark, il aurait pu constituer un moyen de faire progresser la problématique des ISP ; pour les États-Unis, en l'absence d'accord, le traitement des ISP devra revenir au *statu quo* et les chiffres antérieurs devront être révisés, ce qui explique pourquoi de nombreux membres n'acceptent pas le document du Secrétariat. Les États-Unis et l'Australie sont d'avis que les conséquences d'une absence d'accord devront néanmoins être traitées à un moment ou à un autre.

25. Plusieurs membres rappellent qu'ils soutiennent la proposition publiée en juillet. Beaucoup invitent instamment à trouver un accord avant la Réunion à haut niveau. Certains membres sont favorables au processus proposé pour atteindre cet objectif, l'Espagne et la République slovaque déclarant être vivement intéressées par une participation à la réunion de consultation du 4 octobre.

26. Le Directeur prend note du soutien au processus proposé et confirme que l'Espagne et la République slovaque pourront prendre part à la consultation du 4 octobre. Il rassure également sur le fait qu'à cette date, la proposition révisée destinée à être examinée aura été rédigée sur la base de la proposition de juillet ; les échanges de vues se concentreront sur des questions spécifiques et sur une meilleure compréhension des raisons pour lesquelles quelques membres ne sont pas encore en position de donner leur accord. En ce qui concerne le document [DCD/DAC(2017)27], il rappelle qu'il n'était pas soumis pour décision mais pour information, si bien qu'il n'y a aucune raison de le retirer. Prenant note du désaccord de certains membres avec ce document, il conclut que si aucun accord n'est trouvé, il ne constituera pas la base de discussion. Pour mémoire, il tient également à corriger une interprétation erronée en rapport avec la section B : il ne

s'agit aucunement de détourner le CAD d'une prise de décisions reposant sur le consensus ni de proposer un système hybride.

Point 8. Date d'effet de la radiation de la Liste des bénéficiaires de l'APD

27. Comme l'a demandé le Comité en juillet, le Secrétariat présente un document qui décrit les conséquences possibles d'une modification de la date d'effet des décisions concernant la Liste des bénéficiaires de l'APD établie par le CAD. Il invite ensuite le Comité à approuver la modification de la date d'effet, de sorte que les décisions ne soient plus rétroactives.

28. À l'exception de l'un des membres, les participants témoignent d'un vaste soutien à la proposition de changer la date d'effet des décisions, étant donné que les avantages surpassent les possibles conséquences négatives. Si la plupart des membres sont favorables à ce que ce changement soit appliqué à la révision 2017 de la Liste, un membre suggère qu'il devrait être adopté pour une révision ultérieure, et propose également que les révisions soient plus fréquentes que ce que ne permet l'actuel processus triennal. Les États-Unis sont tout d'abord opposés à la proposition de modifier la date d'effet, mais déclarent ensuite qu'ils reviendront vers le Secrétariat dans les prochains jours pour indiquer s'ils peuvent soutenir cette proposition.

29. Plusieurs membres soulignent qu'ils tiennent à ce que le RNB soit le seul critère permettant de retirer un pays de la Liste, mais l'un des membres estime que le revenu par habitant devrait être complété par d'autres mesures. Des commentaires ont également été formulés à propos de la nécessité d'une transparence accrue dans le processus de retrait de la liste des bénéficiaires, ainsi que d'une meilleure prévisibilité souhaitable des actualisations et révisions des données de la Banque mondiale sur le revenu par habitant. La Banque mondiale déclare qu'elle serait heureuse de collaborer avec l'OCDE sur les questions de précision et de révision des données relatives au revenu.

30. En réponse aux commentaires et aux questions, le Secrétariat confirme que la Liste actuelle, effective pour 2014, 2015 et 2016, sera valable un an de plus, afin de couvrir les apports 2017. Le Secrétariat confirme également que si, dans l'intervalle entre les décisions sur les retraits de la Liste et la date d'effet de ces décisions, des données sur le RNB par habitant pour les trois dernières années sont révisées à la baisse et s'établissent sous le seuil maximal de revenu pour un pays qui devait sortir de la Liste, ce sont les chiffres révisés qui seront pris en compte, et le pays restera sur la Liste jusqu'à la prochaine révision. Le Secrétariat rappelle aux membres que les discussions du jour portent sur la date d'effet, et que les autres questions relatives à la Liste établie par le CAD et au processus de retrait de la Liste seront examinées un autre jour.

31. La Présidente clôt le débat en déclarant que la décision actuelle concerne la date d'effet et non l'ensemble du processus de retrait de la Liste et indique, en conclusion, que tous les membres sauf un qui a exprimé des réserves approuvent la proposition du Secrétariat, et que le Secrétariat attendra la décision de ce membre².

² Les États-Unis ont levé leurs réserves concernant cette proposition lors de la Réunion à haut niveau fin octobre, si bien que le changement de la date d'effet des décisions de retrait de la Liste fait consensus. Il a été convenu que cette modification dans la date d'effet s'appliquerait aux décisions pour la révision 2017.

Point 9. Travaux sur le secteur privé

32. Le Secrétariat présente le projet de principes sur le financement mixte, qui sera soumis pour approbation lors de la Réunion à haut niveau. Est présenté un panorama du processus de consultation entrepris, en particulier dans les trois réunions du Groupe consultatif de haut niveau, ainsi que d'autres consultations. Le Comité salue l'élaboration des principes et affirme que ceux-ci permettront au CAD d'être aux avant-postes sur ce sujet.

33. Le Secrétariat expose également des réflexions tirées d'un projet de rapport intitulé *Making Blended Finance Work for the SDGs*, s'appuyant sur des travaux examinés lors de la consultation informelle CAD-AGID qui s'est tenue le 19 octobre 2016. Un certain nombre de membres insistent sur l'intérêt qu'ils portent à ces travaux et se réjouissent de cette publication.

34. Le Secrétariat présente ensuite une note conceptuelle sur les travaux relatifs au secteur privé, notamment sur les moyens de renforcer encore la synergie et les liens entre eux afin d'assurer la production d'un ensemble de résultats solides et complémentaires dans ce domaine. Le Comité fait connaître sa réaction et donne des indications sur la marche à suivre ultérieurement. Les membres indiquent que des travaux transversaux substantiels sont entrepris et que toute plateforme créée devrait intégrer ce sujet. Pour l'avenir, il sera nécessaire d'établir clairement les objectifs et les ressources.

Point 10. Projet de programme de la Réunion à haut niveau

35. La Présidente du CAD donne la parole aux participants afin qu'ils forment des commentaires sur le projet d'ordre du jour de la Réunion à haut niveau [DCD/DAC(2017)31]. S'il s'est globalement dégagé un accord sur l'ordre du jour, certains délégués s'inquiètent de ce que les sujets ne couvrent pas assez les questions centrales. Des délégués s'interrogent également quant à la communication concernant les points de l'ordre du jour; en réponse, un délégué propose qu'un dossier de communication soit produit et diffusé aux délégations en amont de la réunion. Cette proposition bénéficie du soutien du reste du Comité.

36. Non-membres et observateurs s'inquiètent de savoir comment ils pourront participer lors de la Réunion à haut niveau, à propos de laquelle la Présidente a déclaré souhaiter qu'ils participent à tous les points. Les délégués posent des questions sur les invités et sur les intervenants principaux, et demandent des clarifications sur certains points de l'ordre du jour. Plusieurs délégations demandent à ce que les titres correspondent mieux aux annotations et à ce que des thématiques telles que les pays en transition occupent une place plus importante dans le programme. En conclusion, la Présidente indique qu'une version révisée du programme sera communiquée aux délégués en amont de la Réunion à haut niveau.

Point 11. Élection à la Vice-présidence du CAD

37. Conformément à la pratique établie, le Directeur préside cette session consacrée à l'élection à la Vice-présidence. Il rappelle au Comité que le 13 juillet, il a adressé un courrier à tous les délégués du CAD pour les informer que le délégué de l'Union européenne, M. Patrick Rabe, allait reprendre des fonctions au sein de son administration début septembre. Dans le même courrier, il invitait à désigner, avant le 6 septembre, des candidats pour remplacer M. Rabe au poste de Vice-président du Bureau du CAD.

À l'expiration du délai, le Secrétariat n'avait reçu qu'une seule proposition de candidature. Il a ensuite envoyé un deuxième courrier au CAD le 7 septembre, informant les délégués de cette unique désignation et invitant le CAD à élire son nouveau Vice-président sur cette base. Le Directeur déclare ensuite que ce siège doit faire l'objet d'une proposition de candidature appuyée par un pair membre du CAD. L'Allemagne intervient pour désigner le représentant du Canada, M. Darren Rogers, et la Nouvelle-Zélande appuie cette candidature. Le CAD approuve ensuite cette nomination par acclamation. Le Directeur félicite le représentant du Canada pour son élection au Bureau du CAD et rend la parole à la Présidente du CAD.

Point 12. Autres questions

38. La déléguée du Royaume-Uni intervient pour solliciter une dérogation exceptionnelle et limitée dans le temps aux règles relatives à l'APD pour certains États et territoires des Caraïbes touchés par un ouragan. Elle fait valoir que les règles relatives à l'APD doivent être suffisamment flexibles dans le cas de catastrophes soudaines, telles que les ouragans frappant des économies vulnérables. Elle demande à ce que les membres du CAD conviennent d'une dérogation de 36 mois aux règles relatives à l'APD pour Anguilla, les Îles Vierges britanniques ainsi que les Îles Turques et Caïques.

39. En réponse à l'intervention britannique, les membres du CAD expriment des réserves quant au fait de modifier les critères de l'APD et s'interrogent sur les éventuelles conséquences d'une telle décision. Ils affirment qu'il est impératif d'aider au plus vite les pays et territoires touchés par une catastrophe, mais estiment que ces actions ne doivent pas systématiquement être comptabilisées dans l'APD. Ils demandent à ce que le Royaume-Uni fournisse davantage de détails sur sa proposition, afin de pouvoir prendre une décision en toute connaissance de cause. Le Secrétariat confirme qu'il est préparé à prendre part à ces échanges si tel est le souhait du Comité, et la Présidente confirme avoir promis au Royaume-Uni que ce sujet sera traité lors de la Réunion à haut niveau.